



FORMATION SUPÉRIEURE



BREVET FÉDÉRAL DE PROJETEUR CONSTRUCTEUR SUR MÉTAL



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Au cours de leur formation, les projeteurs constructeurs sur métal acquièrent les compétences leur permettant **de planifier** de manière autonome **divers travaux de construction métallique exigeants, d'organiser leur fabrication et leur montage.**

Leurs connaissances en **physique du bâtiment** leur permettent de régler les problèmes de construction liés aux ponts thermiques, à la condensation et à l'acoustique.

Leurs compétences en matière de **conduite du personnel** et **de gestion de projet** leur permettent d'exercer une fonction de cadre dans une entreprise de construction métallique.

La formation modulaire

Un module est une unité de formation de quelques dizaines d'heures organisé autour d'un même thème (exemple : conduite du personnel, 48 heures). A la fin du module, un examen permet de déterminer si un candidat a acquis, ou non, les compétences relatives au thème du module.

AM Suisse, la Centrale suisse des constructeurs de fenêtres et façades (**CSFF**) et le Centre suisse de la construction métallique (**CSCM**) ont déterminé ensemble les compétences et connaissances des futurs projeteurs constructeurs sur métal en fonction des attentes actuelles des entreprises.

L'organisation des cours est répartie en 8 modules. Cela permet aux candidats de clairement **identifier les objectifs de formation** de chacun d'eux.

L'examen sanctionnant la fin de chaque module permet d'avaliser et de certifier les acquis afin de pouvoir se présenter à l'examen final pour l'obtention du brevet.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le titre de projeteur constructeur sur métal avec brevet fédéral. Ce brevet donne également accès aux cours de préparation de maître constructeur métallique avec diplôme fédéral.
Conditions d'admission	Etre en possession d'un CFC de dessinateur constructeur sur métal, d'une profession assimilée ou d'un diplôme équivalent approuvé par AM Suisse. Pour les examens finaux, pouvoir justifier par un ou des certificats de travail d'une activité de 3 ans au moins dans le domaine concerné. La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens. Le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers.
Matériel informatique	Les participants devront être en possession d'un ordinateur portable pour certains modules.
Certification	Projeteur constructeur sur métal avec brevet fédéral.
Frais d'inscription	Entreprise cotisante CPR ¹ : CHF 11'400.00 Entreprise non-cotisante : CHF 14'250.00 <i>sous réserve de modification</i>

¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.

No du module	Titre du module	Cotisants CPR	Non-Cotisants
1	Marketing et prospection I	880.00	1'100.00
3	Calculation I	1'400.00	1'750.00
5	Connaissances des matériaux / technologie des procédés I, y compris examens en blanc	3'000.00	3'750.00
8	Physique du bâtiment I	1'040.00	1'300.00
12	Construire III (construction métallique)	1'560.00	1'950.00
13	Construire IV (construction de façades)	1'440.00	1'800.00
16	Conduite du personnel I	1'040.00	1'300.00
18	Gestion de projet I	1'040.00	1'300.00
	<u>Total de tous les modules</u> <i>sous réserve de modifications</i>	11'400.00	14'250.00

Informations sur le cours

- *Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.*
- *Tout cours débuté est entièrement dû.*
- *La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.*
- *Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.*
- *Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.*
- *La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.*
- *Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.*

Frais d'examens Examen final : organisé par AM Suisse

Aide financière Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral).

Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile ainsi qu'à AM Suisse. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.

Durée La formation se déroule sur 2 ans et demi, pour un total de 556 périodes. Elle s'effectue les samedis et quelques jours en semaine.

Dates De fin mars 2022 à mai 2024

Délai d'inscription Vendredi 4 mars 2022

Renseignements et inscriptions Coordonnées en bas de la page

Remarques Les candidats qui se présentent pour une nouvelle épreuve d'examen de fin de module, suite à un échec, auront l'obligation de s'inscrire personnellement auprès de l'Ecole de la construction.

Contenu de la formation

N° de module	Titre du module	Compétences	Nbre
1	Marketing et prospection I	Les candidats comprennent l'importance du marketing dans l'entreprise et en connaissent les techniques d'application. Ils raisonnent et agissent selon les besoins du client.	36
3	Calculation I	Les candidats sont en mesure d'établir les calculs de base d'un devis et de les comparer au prix de revient effectif. Ils sont à même d'analyser une soumission. Ils évaluent les conditions d'offres de divers fournisseurs, commandent les matériaux nécessaires à la fabrication et coordonnent la gestion du stock. Ils établissent les rapports de régie et en assure leur facturation.	68
5	Connaissances des matériaux / technologie des procédés I <i>y.c. examen pratique de dessin en blanc</i>	Les candidats sont en mesure de nommer et de décrire les principaux matériaux, les procédés de fabrication et les installations. Ils sont capables d'interpréter des documents professionnels se référant à la construction métallique. Ils maîtrisent les méthodes de production et gèrent les procédés de montage. Ils sont en mesure de solutionner des problèmes mathématiques liés à la construction métallique.	156
8	Physique du bâtiment I	Les candidats maîtrisent les systèmes d'isolations thermiques, phoniques ainsi que l'application des calculs de la valeur U. Ils connaissent les critères d'étanchéité à l'air et à l'eau ainsi que ceux liés à la protection incendie. Ils gèrent les principes de base de la physique du bâtiment en construction métallique et solutionnent les problèmes inhérents aux ponts thermiques, à l'acoustique et aux phénomènes de condensation.	48
12	Construire III (construction métallique)	Les candidats sont en mesure d'établir un projet de construction métallique et d'en réaliser sa conception	80
13	Construire IV (construction de façades)	Les candidats maîtrisent les différents concepts de façades ainsi que les systèmes et les matériaux de construction. Ils sont en mesure de prendre en considération les facteurs de risques liés au vent, à l'eau, aux différences de températures ainsi qu'à la lumière. Ils respectent les principes de sécurité, appliquent les règles de la protection incendie et gèrent la domotique. Ils connaissent les nouvelles technologies et interprètent le dimensionnement d'éléments statiques.	72
16	Conduite du personnel I	Les candidats contribuent à l'encadrement relationnel au sein du personnel de l'entreprise.	48
18	Gestion de projet I	Les candidats gèrent de façon appropriée les différentes phases des travaux. De par leur expérience, ils solutionnent efficacement les problèmes professionnels.	48
		<u>Total du nombre de périodes</u> <i>Sous réserve de modifications</i>	556